

MAIRIE D'ESCHENTZWILLER



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 05 JUIN 2025

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur Gilbert IFFRIG, Maire.

Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents 14

M. Gilbert IFFRIG, M. Pierre LIPP, M. Noël MULLER, M. Charles GRAFF, Mme Natacha MEYER, Mme Patricia ROLLAND, Mme Valérie GRENON, Mme Catherine WEIGEL, M. Denis ROSENBLATT, M. Jean-Jacques VOGELSPERGER, Mme Adrienne CAMPILLO, Mme Denise HERTH, M. Michel JENATTON, Mme Sophie BOEGLIN

Absents excusés et non représentés 0

Absents non excusés : 0

Ont donné procuration : 1

M. Jean-Luc REIBEL à M. Noël MULLER

Secrétaire de séance : Mme Catherine WEIGEL

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire général de mairie

Le quorum est atteint pour cette séance.

Aucun auditeur extérieur n'assistait à la séance.

Ordre du jour de la séance selon la convocation adressée aux conseillers le vendredi 23 mai 2025 :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

- A) Approbation du procès-verbal de la séance publique du jeudi 27 mars 2025

II/ AFFAIRES FINANCIERES

- A) Demande de subvention exceptionnelle pour l'UAE
B) Demandes de subvention au titre du Fonds Communal d'Alsace

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Néant

Le Président de séance

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

Néant

V) AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

VI/ DIVERS

- A) Remerciements
- B) Informations diverses

I/ ADMINISTRATION GENERALE

A) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal de la réunion de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 27 mars 2025 a été adressé aux conseillers le mardi 1^{er} avril 2025. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de cette séance à l'exception de M. Michel JENATTON, excusé avec procuration donnée à M. Charles GRAFF, Mme Sophie BOEGLIN, excusée avec procuration donnée à Mme Patricia ROLLAND et M. Jean-Luc REIBEL, excusé avec procuration donnée à M. Noël MULLER.

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 27 mars 2025,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE d'approuver le procès-verbal sans observation.

II/ AFFAIRES FINANCIERES

A) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'UAE

Par mail du 16 avril 2025, l'association UAE (Union des Associations d'Eschentzwiler) sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de la commune pour l'acquisition d'un tire-fil de 150m. Ce dernier est essentiel pour faciliter le passage des câbles des haut-parleurs pour l'organisation de la traditionnelle fête des Crapod'Esch.

La facture acquittée par l'association s'élève à 138,98 € TTC.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

Le Président de séance



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



ACCEPTÉ le versement d'une subvention d'un montant de 138,98 € à l'association UAE pour acheter un tire-fil de 150m,

DIT de prélever cette somme dans le BP 2025 en dépenses de fonctionnement à l'article 65748

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

B) DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS COMMUNAL D'ALSACE

1) Remplacement des châssis de désenfumage de la salle polyvalente d'Eschentzwiller

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les châssis de désenfumage de la salle polyvalente, qui datent de la construction de la salle, ne sont plus étanches à la pluie.

Il est proposé aux conseillers municipaux de procéder à leur remplacement.

A cette fin, un devis a été obtenu auprès de l'entreprise SCHOENENBERGER pour un montant de 12.497,00 € H.T., soit 14.996,40 € T.T.C.

Dans le cadre de cette opération, la commune pourrait déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CEA au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Ce Fonds Communal d'Alsace permet aux communes qui ne sont pas bénéficiaires par ailleurs d'un soutien au titre du Fonds d'Attractivité d'Alsace de solliciter une aide pouvant atteindre 100.000,00 €.

Monsieur le Maire propose aux élus de prévoir cette opération au BP 2025 de la commune et de solliciter la CEA pour une aide au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Aussi, le plan prévisionnel de l'opération pourrait se résumer ainsi :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| - Commune | 20 % soit 2.499,40 € H.T. |
| - CEA – Fonds Communal d'Alsace | 80% soit 9.997,60 € H.T. |

Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de réaliser ces travaux en 2025,

DEMANDE à prélever un montant global de 14.996,40 € T.T.C. au BP 2025 en investissement dépenses à l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions »

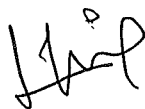
AUTORISE M. le Maire à présenter ce dossier au titre de ce dossier au titre du Fonds Communal d'Alsace de la CEA

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération

SOLLICITE Monsieur le Maire pour lancer une consultation de différentes sociétés selon le code des marchés publics actuellement en vigueur

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

Le Président de séance



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



2) Réfection du carrelage au sol du Dorfhüss

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le carrelage du dorfhüss est démodé, abîmé et devient poreux.

Il est proposé aux conseillers municipaux de procéder à la réfection du sol du couloir et des toilettes, des marches, du palier ainsi que du sol de la cuisine du local loué à la brigade verte par du carrelage de grand format et moderne.

A cette fin, un devis a été obtenu auprès de l'entreprise KAYSER Thierry pour un montant de 11.540,00 € H.T., soit 13.848,00 € T.T.C.

Dans le cadre de cette opération, la commune pourrait déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CEA au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Monsieur le Maire propose aux élus de prévoir cette opération au BP 2025 de la commune et de solliciter la CEA pour une aide au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Aussi, le plan prévisionnel de l'opération pourrait se résumer ainsi :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| - Commune | 20 % soit 2.308,00 € H.T. |
| - CEA – Fonds Communal d'Alsace | 80% soit 9.232,00 € H.T. |

Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de réaliser ces travaux en 2025,

DEMANDE à prélever un montant global de 13.848,00 € T.T.C. au BP 2025 en investissement dépenses à l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions »

AUTORISE M. le Maire à présenter ce dossier au titre de ce dossier au titre du Fonds Communal d'Alsace de la CEA

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération

SOLLICITE Monsieur le Maire pour lancer une consultation de différentes sociétés selon le code des marchés publics actuellement en vigueur

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

3) Installation d'un auvent à l'entrée du Dorfhüss

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'afin de protéger les membres des associations et les visiteurs des intempéries un auvent en bois pourrait être installé à l'entrée du Dorfhüss.

A cette fin, un devis a été obtenu auprès de l'entreprise ARNOLD et Fils pour un montant de 6.682,40 € H.T., soit 8.018,88 € T.T.C.

Dans le cadre de cette opération, la commune pourrait déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CEA au titre du Fonds Communal d'Alsace.

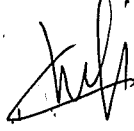
Monsieur le Maire propose aux élus de prévoir cette opération au BP 2025 de la commune et de solliciter la CEA pour une aide au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Aussi, le plan prévisionnel de l'opération pourrait se résumer ainsi :

Le Président de séance



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| - Commune | 20 % soit 1.336,48 € H.T. |
| - CEA – Fonds Communal d'Alsace | 80% soit 5.345,92 € H.T. |

Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de réaliser ces travaux en 2025,

DEMANDE à prélever un montant global de 8.018,88 € T.T.C. au BP 2025 en investissement dépenses à l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions »

AUTORISE M. le Maire à présenter ce dossier au titre de ce dossier au titre du Fonds Communal d'Alsace de la CEA

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération

SOLLICITE Monsieur le Maire pour lancer une consultation de différentes sociétés selon le code des marchés publics actuellement en vigueur

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

4) Ravalement des façades de l'ancien dépôt d'incendie rue Bonbonnière pour la transformation en un bâtiment associatif

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'ancien dépôt d'incendie situé rue Bonbonnière va être transformé en bâtiment associatif.

Il conviendrait de procéder au ravalement des façades.

A cette fin, un devis a été obtenu auprès de l'entreprise WALGER pour un montant de 13.975,54 € H.T., soit 16.770,65 € T.T.C.

Dans le cadre de cette opération, la commune pourrait déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CEA au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Monsieur le Maire propose aux élus de prévoir cette opération au BP 2025 de la commune et de solliciter la CEA pour une aide au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Aussi, le plan prévisionnel de l'opération pourrait se résumer ainsi :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| - Commune | 20 % soit 2.795,11 € H.T. |
| - CEA – Fonds Communal d'Alsace | 80% soit 11.180,43 € H.T. |

Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de réaliser ces travaux en 2025,

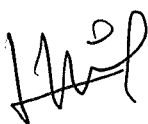
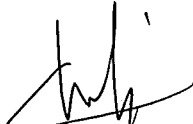
DEMANDE à prélever un montant global de 16.770,65 € T.T.C. au BP 2025 en investissement dépenses à l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions »

AUTORISE M. le Maire à présenter ce dossier au titre de ce dossier au titre du Fonds Communal

Le Président de séance

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire


d'Alsace de la CEA

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération

SOLLICITE Monsieur le Maire pour lancer une consultation de différentes sociétés selon le code des marchés publics actuellement en vigueur

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

5) Réfection des façades du Dorfhüss

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Dorfhüss est un des derniers bâtiments communaux dont la façade n'a pas été dernièrement rénovée.

Il conviendrait de procéder à cette rénovation.

A cette fin, un devis a été obtenu auprès de l'entreprise WALGER pour un montant de 36.114,00 € H.T., soit 43.336,80 € T.T.C.

Dans le cadre de cette opération, la commune pourrait déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CEA au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Monsieur le Maire propose aux élus de prévoir cette opération au BP 2025 de la commune et de solliciter la CEA pour une aide au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Aussi, le plan prévisionnel de l'opération pourrait se résumer ainsi :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| - Commune | 20 % soit 7.222,80 € H.T. |
| - CEA – Fonds Communal d'Alsace | 80% soit 28.891,20 € H.T. |

Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de réaliser ces travaux en 2025,

DEMANDE à prélever un montant global de 43.336,80 € T.T.C. au BP 2025 en investissement dépenses à l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions »

AUTORISE M. le Maire à présenter ce dossier au titre ce dossier au titre du Fonds Communal d'Alsace de la CEA

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération

SOLLICITE Monsieur le Maire pour lancer une consultation de différentes sociétés selon le code des marchés publics actuellement en vigueur

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

6) Réfection des menuiseries existantes et installation de nouvelles menuiseries à l'ancien dépôt d'incendie pour la transformation en un bâtiment associatif

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'ancien dépôt d'incendie situé rue Bonbonnière va être transformé en bâtiment associatif.

Cette transformation nécessite la création de nouvelles menuiseries mais également le remplacement d'anciennes.

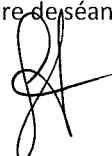
Le Président de séance



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



A cette fin, un devis a été obtenu auprès de l'entreprise HABITAT ECO pour un montant de 16.484,15 € H.T., soit 19.780,98 € T.T.C.

Dans le cadre de cette opération, la commune pourrait déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CEA au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Monsieur le Maire propose aux élus de prévoir cette opération au BP 2025 de la commune et de solliciter la CEA pour une aide au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Aussi, le plan prévisionnel de l'opération pourrait se résumer ainsi :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| - Commune | 20 % soit 3.296,83 € H.T. |
| - CEA – Fonds Communal d'Alsace | 80% soit 13.187,32 € H.T. |

Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de réaliser ces travaux en 2025,

DEMANDE à prélever un montant global de 19.780,98 € T.T.C. au BP 2025 en investissement dépenses à l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions »

AUTORISE M. le Maire à présenter ce dossier au titre ce dossier au titre du Fonds Communal d'Alsace de la CEA

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération

SOLLICITE Monsieur le Maire pour lancer une consultation de différentes sociétés selon le code des marchés publics actuellement en vigueur

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

7) Installation de stores occultants au niveau des baies vitrées de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la façade en plexiglass de la salle polyvalente est actuellement en cours de rénovation par le passage à du vitrage isolant.

Il apparait important à ce jour de pouvoir prévoir d'occulter la salle à toutes fins utiles (éblouissement des joueurs des clubs, diffusion de vidéos lors de réception, etc...)

A cette fin, un devis a été obtenu auprès de l'entreprise GOSTOVIC pour un montant de 25.128,44 € H.T., soit 30.154,13 € T.T.C.

Dans le cadre de cette opération, la commune pourrait déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CEA au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Monsieur le Maire propose aux élus de prévoir cette opération au BP 2025 de la commune et de solliciter la CEA pour une aide au titre du Fonds Communal d'Alsace.

Aussi, le plan prévisionnel de l'opération pourrait se résumer ainsi :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| - Commune | 20 % soit 5.025,69 € H.T. |
| - CEA – Fonds Communal d'Alsace | 80% soit 20.102,75 € H.T. |

Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

Le Président de séance



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de réaliser ces travaux en 2025,

DEMANDE à prélever un montant global de 25.128,44 € T.T.C. au BP 2025 en investissement dépenses à l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions »

AUTORISE M. le Maire à présenter ce dossier au titre ce dossier au titre du Fonds Communal d'Alsace de la CEA

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération

SOLLICITE Monsieur le Maire pour lancer une consultation de différentes sociétés selon le code des marchés publics actuellement en vigueur

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

NEANT

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

NEANT

V/ AFFAIRES DE PERSONNEL

NEANT

VII/ DIVERS

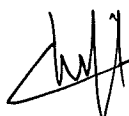
A) REMERCIEMENTS

- Remerciements de Mme Andrée FIMBEL pour le présent offert par la municipalité à l'occasion de ses 85 ans
- Remerciements de Mme Marie-Rose MARCUCCI pour le présent offert par la municipalité à l'occasion de ses 85 ans
- Remerciements du CJREZ pour la subvention exceptionnelle attribuée par les membres du conseil municipal et pour leur soutien tout au long de l'année
- Remerciements de l'école de Habsheim pour le prêt de la salle polyvalente du Muhlbach lors de la journée découverte du ruisseau du Muhlbach
- Remerciements du Conseil de Fabrique d'Eschentzwiller pour le prêt des minibus de la commune qui a permis à 17 personnes d'assister à la coulée de la future 4ème cloche
- Remerciements de l'école primaire d'Eschentzwiller pour l'accord émis par la municipalité afin d'acquérir de nouveaux supports pédagogiques destinés aux enfants à la prochaine rentrée scolaire
- Remerciements de l'association SOS AMITIE pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 50 €

Le Président de séance



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



B) DIVERS

M. Jean-Jacques VOGELSPERGER souhaite prendre la parole pour évoquer l'implantation des antennes de téléphonie mobile sur les communes de Zimmersheim et d'Eschentzwiller.

Il rappelle que les deux antennes sont situées à proximité l'une de l'autre et que celle de Zimmersheim se trouverait à une distance de 100m des habitations et celle d'Eschentzwiller à un peu plus de 300m.

En effet, Monsieur le Maire explique que Monsieur le Sous-Préfet a souhaité rencontrer les deux maires concernés ainsi que les différents opérateurs afin de trouver une entente pour qu'une unique antenne de téléphonie mobile soit installée et non deux.

Suite à cette réunion, et selon le mail de la Sous-Préfecture, il a été convenu de privilégier l'implantation d'un pylône unique mutualisé entre opérateurs sur le site d'Eschentzwiller (parcelle 4, section AA). Cette solution doit permettre de couvrir efficacement les deux communes tout en garantissant une meilleure acceptabilité sociale du projet.

Les décisions suivantes ont donc été actées :

- Les maires de Zimmersheim et d'Eschentzwiller confirment leur plein accord pour cette implantation unique.
- SFR confirme la possibilité d'accueillir d'autres opérateurs (notamment Orange et Free) sur son pylône situé à Eschentzwiller.
- Orange réalisera des études complémentaires pour évaluer la couverture des communes depuis le site SFR d'Eschentzwiller et communiquera les résultats à SFR et aux deux communes.
- SFR se déclare prêt à adapter la hauteur de son pylône en fonction des besoins techniques exprimés par orange. Si les études d'Orange concluent à la nécessité d'une rehausse, SFR adaptera son projet en conséquence.

M. Jean-Jacques VOGELSPERGER regrette que le projet de Zimmersheim n'ait pas plutôt été retenu car la hauteur du pylône à Zimmersheim est moindre qu'à Eschentzwiller (24m au lieu de 36m sur Eschentzwiller).

A ce jour, le dossier de DP pour l'implantation d'une antenne, déposé sur Eschentzwiller, a été accepté avec une hauteur de 36m.

Toutefois, si d'autres opérateurs devaient se rajouter, la hauteur serait sans doute augmentée.

Dans ce cas, un dossier de DP modificatif ou une nouvelle DP devra être déposée à Eschentzwiller.

M. JENATTON propose aux conseillers municipaux de faire voter une motion par la municipalité dans le cas où il s'avèrerait que l'antenne soit effectivement trop haute.

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Gilbert IFFRIG clôt la séance à 20h40.

Le Président de séance



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire

